

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Représentés : 6
- Absents : 5
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260610-2026_67-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du MERCREDI 10 JUIN 2026 -

Convocation adressée le 04 juin 2026

Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 15 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Nicole DUFOUR, Anne DUBUS, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Stéphane DUFOUR, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Lahcen LHOUE, Olivier SILVA, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme Annie FROMENT à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Michel TRIGAUT à Mme Nicole DUFOUR, M. Patrick BARRÉ à M. Bernard BONDUE, M. Olivier MARTIN à Mme Malika BOUDINA, M. Gilles BECQUET à M. Lahcen LHOUE, Mme Béatrice DECONINCK à M. Olivier SILVA,

ABSENTS : Mmes & MM., Laetitia ROLAND-POLIN, Nathalie DAENEN, Vincent BOTTEAU, Mohamed DAHMANE et Ludivine CAILLE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

ADOPTION D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 2026-67	Date de l'acte : 10.06.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.5
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la convention cadre, signée le 14 mai 2021, entre le Centre Communal d'Action Sociale et la commune, pour une durée de 6 ans,

VU la délibération n°2026-33 du Conseil municipal en date du 27 avril 2026 portant adoption du budget 2026,

VU la délibération n°2026-41 du 27 avril 2026 relative à l'adoption de la participation communale 2026 versée au Centre Communal d'Action Sociale,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT que la participation initiale ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins liés au fonctionnement et aux actions menées au bénéfice des administrés,

CONSIDÉRANT qu'il convient, afin d'assurer la continuité et la qualité du service du Centre Communal d'Action Sociale, d'octroyer une subvention complémentaire,

CONSIDÉRANT que cette subvention complémentaire s'élève à 150 000 €,

CONSIDÉRANT la demande du Service de Gestion Comptable de préciser que le versement s'effectuera en plusieurs fois et que le montant alloué est un montant maximum,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents et représentés : 28

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention complémentaire pour 2026 d'un montant maximum de 150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.
- **DÉCIDE** d'un versement en plusieurs fois.
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget primitif 2026.

N° Acte : 2026-67	Date de l'acte : 10.06.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.5
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Le secrétaire de séance,



Adeline DUBREUCQ



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 17/06/2026

de la mise en ligne le : 22/06/2026